



Jeter des ponts

Rapport annuel 2006

Direction générale Victimes de la Guerre



Sommaire

Editeur responsable

Claire Barette
Square de l'Aviation 31
1070 Bruxelles

Ont collaboré à cette édition :

Rédaction

Thérèse Briquemanne
Gert De Prins
Anne Jacquemin
Marie Lejeune
Geneviève Lurquin
Alexandra Matagne
Heidi Vanhoudt
Véronique Querton
Véronique Schiffers
Sophie Vandepontseele

Traduction

Vice & versa sprl.

Réalisation

Direction générale Communication

Rapport annuel 2006

Direction générale Victimes de la Guerre

| | | | |
|--|----|---|----|
| Avant-propos | 4 | 4. Les activités spécifiques et les projets | 17 |
| Le Service des Victimes de la Guerre : jeter des ponts | 5 | 4.1 Les bases de données | 17 |
| 1. Objectifs et activités | 6 | 4.1.1 Victory | 17 |
| 1.1 Le staff | 6 | 4.1.2 Les dossiers personnels "SDR" | 17 |
| 1.1.1 Mission | 6 | 4.1.3 Le Mémorial de la répression nazie | 18 |
| 1.1.2 Activités générales du service | 6 | 4.1.4 La catalographie | 18 |
| 1.1.3 Personnel | 7 | 4.2 Le travail documentaire | 19 |
| 1.1.4 Performance du Service des Victimes de la Guerre | 7 | 4.2.1 Allocation spéciale pour la conservation des archives | 19 |
| 1.1.5 Tutelle sur l'Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG) | 8 | 4.2.2 Le fichier de la déportation et de la persécution des Juifs et des Tziganes de Belgique | 19 |
| 1.2 Les statuts de reconnaissance nationale | 9 | 4.2.3 Le fichier "Drancy" | 19 |
| 1.3 Les rentes | 9 | 4.2.4 Le fichier "matières" | 19 |
| 1.4 Les pensions | 10 | 4.3 Le travail de conservation | 20 |
| 1.5 Les archives et la documentation | 10 | 4.3.1 Le fonds "Croix-Rouge" | 20 |
| 1.6 L'ordonnancement | 12 | 4.3.2 Les dossiers d'invalides civils de la guerre 1914-1918 | 20 |
| 2. Le budget | 14 | 4.3.3 Les dossiers individuels de la Citadelle de Huy | 20 |
| 3. Les événements de l'année 2006 | 15 | 4.3.4 Les personalakten | 20 |
| 3.1 Présentation des archives à la Vlaamse Vereniging voor Familiekunde, section de Deinze | 15 | 4.3.5 Les dossiers des hôpitaux militaires et de la Croix-Rouge | 20 |
| 3.2 Atelier à Ravensbrück et à Auschwitz | 15 | 4.4 Le Pôle historique de la Défense | 20 |
| 3.3 Concertation bruxelloise en matière d'archives | 15 | 5. La communication | 21 |
| 3.4 Reportage sur le bâtiment | 15 | 5.1 Article paru dans le New York Times | 21 |
| 3.5 La rénovation du pavillon belge à Auschwitz | 16 | 5.2 Le site internet | 21 |
| | | 5.3 Le rapport annuel 2005 | 21 |
| | | Abréviations | 22 |
| | | Glossaire | 23 |
| | | Adresses utiles | 23 |

Rapport annuel 2006

Direction générale Victimes de la Guerre

Avant-propos

Mesdames,
Messieurs,

Lorsqu'on se retrouve limité physiquement, on apprend rapidement à s'organiser et à agir avec plus de souplesse. Il arrive souvent qu'on doive changer ses plans à cause de circonstances indépendantes de notre volonté.

Et c'est ainsi que fonctionne le Service des Victimes de la Guerre. Sa manière de réagir aux tâches et problèmes surgissant quotidiennement dans un univers mouvant, a toujours été empreinte, et l'est encore, d'une très grande souplesse. L'un de ses derniers défis, et non le moindre, est de travailler avec un personnel de plus en plus réduit.

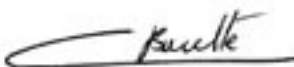
Nous percevons souvent non pas l'interrogation directe, mais les allusions à peine masquées : combien de temps encore faudra-t-il supporter les coûts de ce Service ?

La réponse est évidente, n'est-ce pas ? Aussi longtemps qu'il le faudra.

Ce rôle important envers les victimes de la guerre nous incombe au niveau national et nous ne devons jamais oublier les personnes envers lesquelles nous sommes responsables. Elles sont encore nombreuses au sein de notre société et c'est pour elles que nous continuons à avancer... même si ce n'est qu'à petits pas quelquefois.

Notre force réside dans nos connaissances et notre expertise. Nous continuerons à utiliser nos atouts sans compromettre nos valeurs.

Le Coordinateur,



Claire Barette

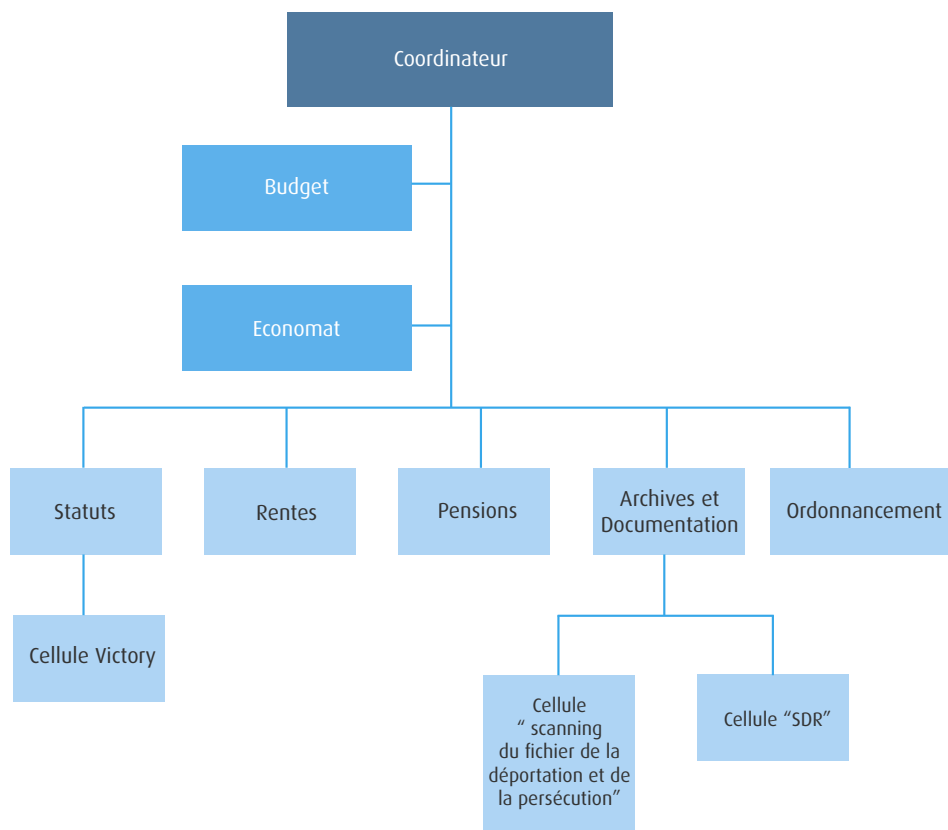
Le Service des Victimes de la Guerre: jeter des ponts

Jusqu'à présent, la **mission première** du Service fut toujours de traiter les demandes des particuliers, que ce soit de statut de reconnaissance nationale, de rente ou de pension d'invalidité. Cette mission, vu l'âge de plus en plus élevé de notre public, a cédé le pas à des missions plus en rapport avec la préservation et l'accessibilité des documents. Comme vous pourrez le lire tout au long de ce rapport, la reconversion du Service, motivée par la prise de conscience de la valeur de ses archives et de la nécessité de les sauvegarder, car elles font partie du patrimoine moral de la nation, se poursuit activement.

Les activités traditionnelles ont néanmoins été poursuivies au cours de l'année 2006.

- La loi du 16 janvier 2006 (Moniteur belge du 6 février 2006) **portant réouverture des délais pour tous les statuts de reconnaissance nationale** est entrée en vigueur.
- Le nouveau statut de reconnaissance nationale en faveur des invalides civils de la guerre 1940-1945 est arrivé en phase finale et sera appliqué au cours de l'année 2007.
- Les 31.000 personnes qui perçoivent encore à l'heure actuelle une pension et/ou une rente de guerre continuent à bénéficier d'avantages divers (par exemple, la gratuité des transports en commun) en relation avec leur qualité de victime de guerre.

1. Objectifs et activités



1.1 Le staff



1.1.1 Mission

Le service de staff assume à la fois la direction quotidienne du Service des Victimes de la Guerre (gestion du personnel, logistique et coordination) et le rôle de soutien du Ministre de tutelle dans la préparation et l'exécution de la politique en matière de victimes de la guerre.

Citons quelques chiffres

Ont été préparés en 2006 :

- 189 projets de réponses à des notes du Cabinet du Ministre de la Défense suite à des demandes d'interventions auprès du Ministre
- 6 réponses à des questions parlementaires
- 12 arrêtés royaux et ministériels
- 95 états de remboursements des frais de déplacements des membres des Commissions d'Invalidité
- 6 mémoires concernant des recours en annulation devant le Conseil d'Etat

1.1.2 Activités générales du service

Au niveau de la correspondance, des appels téléphoniques et du nombre de visiteurs au sein de notre service, nous avons enregistré les chiffres suivants :

- Correspondance - entrante : 5.647
- sortante : 8.106
- Nombre total de visiteurs : 1.041
- Nombre d'appels téléphoniques sur le numéro central : 2.619

1.1.3 Personnel

L'effectif du personnel a fondu en 2006 ; nous avons perdu 6 agents au cours de cette année : 1 niveau A et 5 niveau C.

Il y a eu trois départs volontaires vers d'autres employeurs, deux mises à la retraite et une fin de contrat sans remplacement.

A la fin de l'année 2006, le nombre d'agents était de 41. A ces 41 postes correspondaient 32 équivalents temps plein.

En matière de politique du personnel, on constate, en règle générale, que les départs ne sont pas remplacés.

L'effectif en place au 31 décembre 2006 devrait cependant être maintenu en 2007 afin de permettre au Service de s'acquitter au mieux de ses missions traditionnelles et de mener à bien ses nouveaux projets.

Formation

Au total, 77 jours de formation ont été suivis en 2006 soit une moyenne par agent de 1,7 jour de formation.

Les formations en langues et en informatique ont représenté plus de la moitié des formations.

1.1.4 Performance du Service des Victimes de la Guerre

La Balanced Scorecard

La Balanced Scorecard (BSC) est un instrument de mesure des prestations. Cet outil, implanté dans le Service en 2005, permet à la Direction d'assurer le suivi des objectifs opérationnels et d'identifier les obstacles empêchant leur réalisation.

Pour mettre en place cet instrument, un comité de pilotage a été créé au sein de la Direction, en collaboration avec un consultant externe de la firme Delta-i.

Dans un premier temps, ce comité a fixé quatre activités de base :

1. la gestion, la conservation et la mise en valeur des archives
2. la prise de décisions relatives aux demandes de statuts, de rentes et de pensions
3. la délivrance d'informations et de documents
4. la réalisation de projets transversaux afin d'améliorer les prestations

Il a ensuite déterminé 22 facteurs critiques de succès (FCS) qui permettent d'analyser les activités sous quatre angles différents :

1. les résultats
2. les processus
3. la qualité
4. l'innovation

Afin de mesurer ces FCS, le comité a déterminé 52 indicateurs critiques de performance (ICP) et pour chacun d'eux, un seuil d'alerte a été fixé. Depuis le mois d'octobre 2005, les ICP sont mesurés mensuellement ou trimestriellement et les résultats sont discutés au cours des réunions de staff.

En 2006, le pourcentage moyen d'indicateurs mesurés était de 91,89.

En avril 2006, les ICP ont été réévalués par le comité, en collaboration avec la firme de consultance et quatre nouveaux indicateurs ont été ajoutés :

- la gestion de la salle de lecture
- le Mémorial de la Répression nazie
- le scanning du fichier de la déportation et de la persécution des Juifs et des Tziganes de Belgique
- la formation du personnel

Quatre ICP ont été supprimés parce que leurs résultats n'étaient pas révélateurs ou parce que les activités qu'ils concernaient ont pris fin.

Les résultats de certains indicateurs ont mis l'accent sur des dysfonctionnements notamment au niveau des délais moyens de traitement des demandes. On a dès lors adapté les procédures afin d'écourter ces délais.

Délais moyens de traitement pour l'année 2006

| | Avant la mise en place BSC | Après la mise en place BSC | Objectif à atteindre | |
|--------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|--|
| Révisions pour aggravation | 19 mois | 15 mois | 9 mois | Délai de 9 mois rarement atteint car l'avis d'un organisme externe est compris dans la procédure |
| Pensions de veuves | 4,5 mois | 3,5 mois | 3 mois | |
| Envoi d'un accusé de réception | 15 jours | 10 jours | 7 jours | |

Au niveau de l'encodage des dossiers personnels SDR, on a mis en place de nouvelles procédures à la fin de cette année afin d'augmenter le nombre, insuffisant, de fiches encodées et rationalisées.

1.1.5 Tutelle sur l'Institut des Vétérans – Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG)

L'IV-INIG (Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre) est un organisme d'intérêt public de type B, créé par la loi du 8 août 1981 et placé sous la tutelle du Ministre de la Défense, André Flahaut.

La mission du Service des Victimes de la Guerre est de veiller à ce que la subvention inscrite au Budget général des Dépenses de l'Etat au profit de l'Institut soit mise à sa disposition dans les délais et en respectant les prescriptions légales.

L'Institut intervient dans les frais médicaux, pharmaceutiques et de prothèse des invalides de guerre et assimilés, pour toutes lésions ou affections résultant ou non de la guerre et rembourse également le ticket modérateur aux titulaires d'un statut et assimilés.

Il offre, en outre, une aide matérielle et morale aux bénéficiaires énumérés dans la loi ainsi qu'un appui logistique aux associations patriotiques qui ont en charge les intérêts des victimes de guerre.

Malgré la diminution progressive du nombre de ses ressortissants habituels, l'Institut rembourse encore les soins de santé à près de 25.000 anciens combattants, invalides et victimes de guerre et est susceptible d'apporter un appui social à environ 100.000 ressortissants.

En 2006, la subvention octroyée par l'Etat s'est élevée à 55.832 milliers d'euros dont 45.000 ont été consacrés aux soins médicaux et pharmaceutiques ainsi qu'au remboursement du ticket modérateur.

Il faut souligner que la mission sociale de l'Institut gagne en importance du fait de la reprise progressive par l'Institut de tâches qui étaient effectuées auparavant par les associations patriotiques. Chaque ressortissant peut faire appel à l'Institut pour résoudre tout problème social. L'aide matérielle peut prendre la forme d'une intervention financière si le ressortissant se trouve dans une situation difficile.

Par ailleurs, l'Institut s'est vu confier une mission morale importante et exclusive qui est de préserver et de transmettre la mémoire historique des conflits qui ont secoué la Belgique.

Il contribue ainsi à la formation des jeunes et à leur adhésion aux valeurs citoyennes et démocratiques. Dans ce cadre, l'Institut a organisé tout au long de l'année divers événements mémoriels ponctuels afin d'entretenir le souvenir de la date historique du 8 mai 1945 et de sensibiliser les jeunes aux dangers des idéologies totalitaires et racistes.

Le 8 mai, la cérémonie du souvenir au Soldat Inconnu a eu lieu en présence de deux classes d'élèves issus des deux communautés linguistiques. Ce même jour, l'après-midi, 300 élèves issus des 10 provinces du pays se sont rassemblés en compagnie de 300 Anciens sur l'esplanade du Cinquantenaire pour assister à une cérémonie commémorative placée sous le signe de la rencontre entre générations. Les Anciens qui étaient présents représentaient toutes les catégories de victimes de la guerre et d'anciens combattants : prisonniers de guerre, rescapés des camps de concentration, prisonniers pour motifs raciaux, victimes civiles, résistants, etc.

A l'issue de la cérémonie, l'exposition "Trop jeunes..." (trop jeunes pour mourir) a été inaugurée. Cette exposition illustre le parrainage par des écoliers de tombes de soldats belges de 20 ans, morts pour la patrie pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale. Les élèves avaient le choix entre le rafraîchissement des tombes ou la reconstitution de l'histoire de ces jeunes soldats morts au combat.

A partir de septembre, les visites organisées dans le cadre des "Rencontres de la Mémoire" ont été étendues à tous les sites du Pôle historique de la Défense et à toutes les journées de la semaine. Celles-ci ont permis à des milliers d'élèves de visiter les sites évocateurs de la Mémoire en compagnie de témoins de la Seconde Guerre mondiale.

1.2 Les statuts de reconnaissance nationale



La loi tant attendue instituant la réouverture des délais d'introduction des demandes pour l'obtention d'un statut de reconnaissance nationale de la guerre 1940-1945 et de la campagne de Corée a enfin été adoptée le 16 janvier 2006 et publiée au Moniteur belge le 6 février 2006.

Cette réouverture, illimitée dans le temps, permet à ceux qui obtiennent la reconnaissance nationale dans un ou plusieurs statuts, de bénéficier du remboursement du ticket modérateur. Sont concernées par ces nouvelles mesures, non seulement les personnes n'ayant jamais introduit de demande de reconnaissance, mais également les personnes reconnues à titre honorifique dans le cadre de la loi du 26 janvier 1999.

A ce jour, 571 demandes ont été introduites.

Signalons également que la loi du 7 août 2006, modifiant l'Arrêté Royal du 23 décembre 2002, a réduit de 12 à 9 mois la durée de la période de reconnaissance nationale nécessaire dans un ou plusieurs statuts pour obtenir le remboursement du ticket modérateur.

Enfin, un nouveau statut d'invalidé civil a vu le jour en novembre 2006¹.

1.3 Les rentes



Dans les rapports précédents, nous avons largement développé l'origine des rentes et ce qui les distingue des pensions.

Rappelons donc simplement que le Service des Victimes de la Guerre est compétent pour allouer deux types de rentes :

- les rentes destinées aux personnes ayant préalablement obtenu un statut de reconnaissance nationale
- les rentes octroyées aux victimes de persécutions raciales (loi du 11 avril 2003)

Les premières mentionnées, qui sont liées à un statut de reconnaissance nationale, sont en constante régression ; vu l'âge avancé des titulaires de statuts, la plupart des rentes octroyées aujourd'hui, le sont au conjoint survivant.

Cette année, nous avons enregistré 20 demandes de titulaires et 288 demandes de veuves.

Quant aux rentes nées de la loi du 11 avril 2003, elles sont destinées à reconnaître, dans le cadre du principe de la solidarité nationale, les souffrances vécues par les personnes juives et tziganes persécutées pendant la guerre 1940-1945, en raison de mesures raciales prises par l'autorité occupante. Les enfants devenus orphelins en raison de la déportation de leurs parents ainsi que les enfants et les adultes contraints de vivre dans la clandestinité pour échapper à la déportation peuvent bénéficier de ces rentes.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 avril 2003, 3.320 demandes ont été introduites, la majorité entre juin et août 2003. Dans la mesure où la loi ne prévoit aucun délai de forclusion, le service reçoit encore quotidiennement de nouvelles demandes.

Au cours de l'année 2006, 185 demandes ont été traitées.

¹ plus de détails infra point 1.4

1.4 Les pensions

En ce qui concerne la description des catégories de victimes civiles de la guerre, les conditions d'obtention et les procédures en matière d'indemnisation, nous nous permettons de vous renvoyer à notre site internet (<http://warvictims.fgov.be>) sur lequel vous trouverez également notre Rapport annuel 2004 qui a longuement développé le sujet.

Pendant l'année 2006, le service des pensions a continué à traiter les demandes introduites sur base de la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit.

Les Commissions Civiles d'Invalidité et les Commissions Supérieures d'Appel, organes juridictionnels administratifs, se sont réunies à 13 reprises et ont statué sur les droits à pension de 88 invalides civils de la guerre.



Projet de médaille d'invalidé civil de la guerre 1940-1945

Le service des pensions a également traité, par décision ministérielle, 159 demandes d'aggravation et de pensions de veuves.

La seule nouveauté en 2006 fut la finalisation du statut d'invalidé civil pour tous les bénéficiaires des pensions d'invalidité. La Commission centrale, mise en place par la loi du 20 décembre 1996 afin de rencontrer les revendications non satisfaites des anciens combattants et des victimes de guerre en fonction des disponibilités budgétaires, a décidé la création d'un nouveau statut de reconnaissance nationale, le statut d'invalidé civil de la guerre 1940-1945.

L'Arrêté Royal du 11 octobre 2006, portant création de ce statut a été publié au Moniteur belge le 29 novembre 2006.

La Commission centrale a également décidé d'octroyer une carte de reconnaissance et une médaille aux titulaires du statut. Un projet de médaille a été conçu au sein de la Direction générale Images et Relations publiques de la Défense.

Selon l'auteur du projet, Monsieur Guy Louvet "la médaille a été traitée dans un esprit de modernité ou la force du souvenir est fondue dans un esthétisme mettant en exergue l'esprit belge, l'art belge" (références à Magritte et Folon).

La décision de reconnaissance ainsi que la carte seront envoyées d'office à tous les intéressés dans le courant de l'année 2007.

Les soins médicaux

Le service des soins médicaux rembourse aux victimes de la guerre 1940-1945 et aux victimes civiles du Congo en instance de pension, les soins médicaux et pharmaceutiques nécessités par les affections ou lésions pour lesquelles une demande d'invalidité a été introduite.

| Année 2006 | | |
|-------------------------|--------------------|-------------|
| Nombre de bénéficiaires | Nombre de factures | Montant |
| 37 | 312 | 10 000,00 € |

1.5 Les archives et la documentation

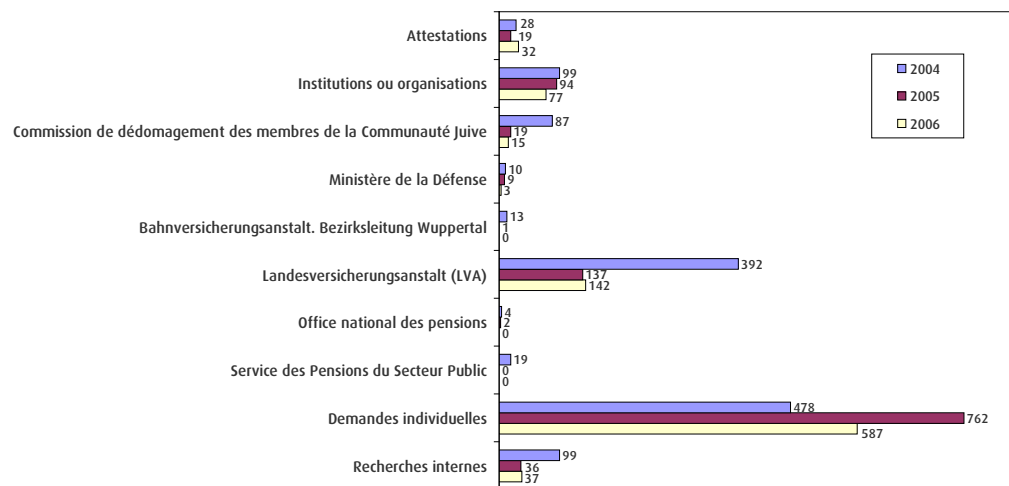
Correspondance

Le service archives et documentation a répondu à près de 900 lettres en 2006, contre un millier l'année précédente². Le nombre de courriers destinés aux institutions et organisations et surtout aux particuliers (familles et scientifiques représentent 65 % des destinataires) a diminué. Cependant, par rapport à l'année précédente, les demandes des différentes administrations, notamment des Landesversicherungsanstalten (bureaux régionaux allemands d'assurance, invalidité, vieillesse) et les recherches internes restent en équilibre, tandis que le nombre d'attestations délivrées a augmenté (attestations d'enfant caché, de déportation raciale, de persécution raciale, de Möbelaktion). Cette faible diminution du volume du courrier est contrebalancée par l'augmentation du nombre de lecteurs en salle de lecture.



² Voir graphique, p.11

Service archives et documentation. Répartition du courrier sortant 2004-2006.



Traitement contre les puces et les psoques

A la fin de l'année 2005 et au début de l'année 2006, les dossiers d'invalides civils de la guerre 1914-1918, entreposés dans un bâtiment du quai Fernand Demets à Anderlecht, ont bénéficié d'un traitement contre les puces et psoques (ou poux du livre). Quelques mois plus tard, suite à la découverte de ces mêmes insectes dans un fonds d'archives au Square de l'Aviation, l'ensemble des locaux d'archives profita des prestations d'une firme sanitaire pour éradiquer ces nuisibles.

Nouvel équipement

Le service a acquis en 2006 deux aspirateurs spécifiques :

- Le premier est un appareil compact et léger, conçu exclusivement pour le nettoyage des documents. Il est doté d'un filtre HEPA³ et d'un régulateur de puissance.
- Le second est un aspirateur industriel, adapté pour le dépoussiérage et le captage de déchets légers, facile à véhiculer entre les étagères.

³ Le filtre HEPA ("High Efficiency Particle Absorber") retient 99,97 % des particules dans l'air, ayant une taille inférieure à 0,3 microns ou micromètres.

Salle de lecture

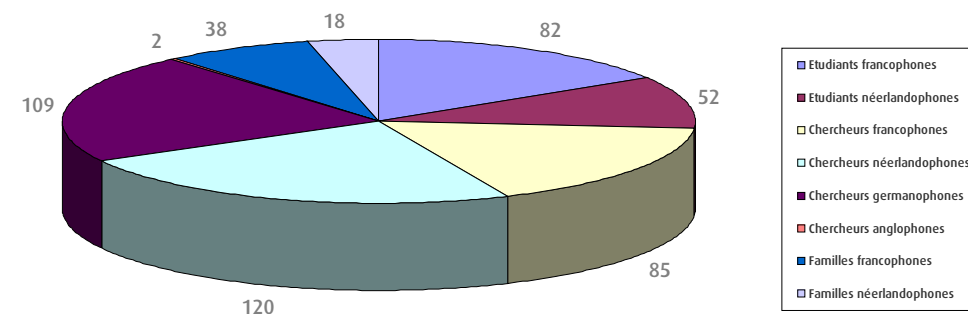
Depuis avril 2005, une salle de lecture a été mise à la disposition des visiteurs afin de leur offrir un meilleur service dans un environnement de travail agréable et fonctionnel. Cet espace, situé dans le hall d'entrée et dans la mezzanine du bâtiment de la Prévoyance sociale, est commun avec le Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES). La proximité de ces deux services aux vocations complémentaires offre un avantage certain aux visiteurs en leur donnant la possibilité d'approfondir leurs recherches relatives à la Seconde Guerre mondiale.

Durant l'année 2006, le service archives et documentation a accueilli 508 lecteurs (contre 436 l'année précédente). Cette augmentation de fréquentation s'explique notamment par la volonté de consulter directement les documents originaux ainsi que par l'ampleur et la complexité de certaines recherches nécessitant une présence prolongée du lecteur.

On peut distinguer trois catégories de lecteurs :

- les chercheurs ou membres d'établissements scientifiques
- les étudiants
- les victimes elles-mêmes ou les membres de leur famille.

Répartition des lecteurs selon leur catégorie et leur rôle linguistique durant l'année 2006



1.6 L'ordonnancement



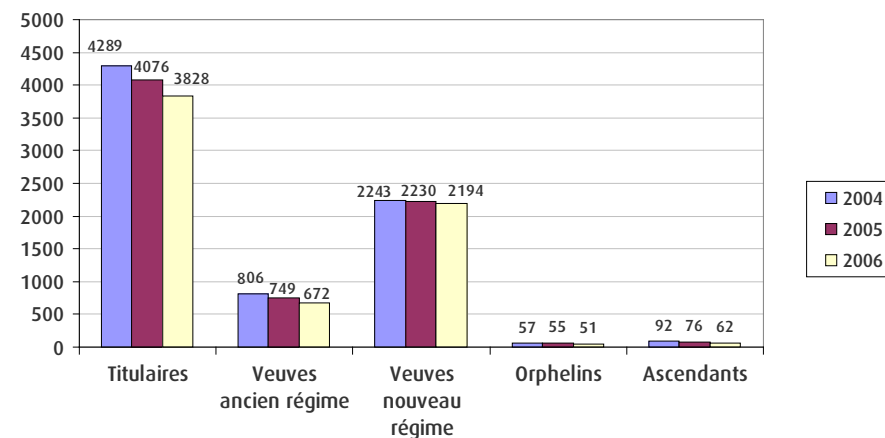
Durant l'année 2006, le service a transmis 818 ordres de paiement à la Trésorerie du SPF Finances – Service Central des Dépenses fixes – Secteur Pensions de guerre – organisme payeur en matière de pensions de guerre. Ces ordres de paiement concernaient soit de nouvelles demandes (titulaires ou ayants droit) soit des demandes d'aggravation pour

- 434 dossiers francophones
- 353 dossiers néerlandophones
- 31 dossiers germanophones

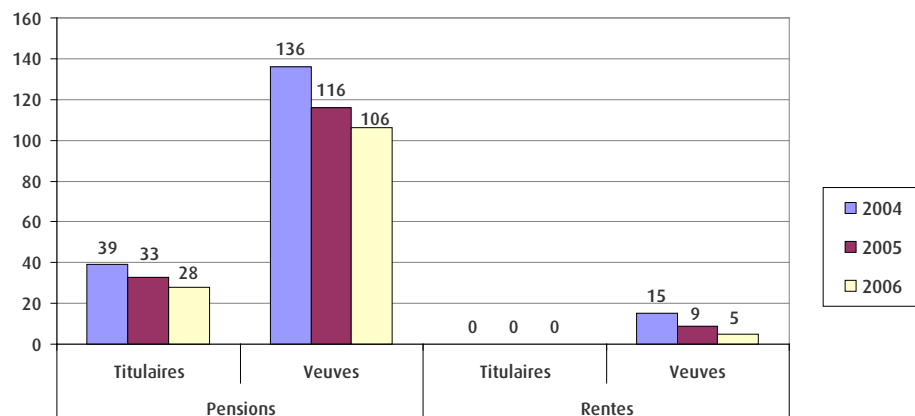
Les pensions et rentes de guerre sont payées trimestriellement et anticipativement les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre de chaque année. Elles sont indexées comme toutes les pensions du secteur public. Le saut d'index a eu lieu lors du paiement trimestriel du 1er octobre 2006. Les rentes dont le montant annuel est inférieur à 83 € (montant de base non indexé) ne sont payées qu'une fois l'an, le 1er juillet, à l'index en vigueur au 1er janvier de l'année en cours.

Le nombre total de pensions et de rentes de guerre payées par la Trésorerie pour le compte du Service des Victimes de la Guerre aux bénéficiaires en vie s'élevait fin 2006 à 31.902, contre 33.711 fin 2005, soit une diminution de 5,3 %.

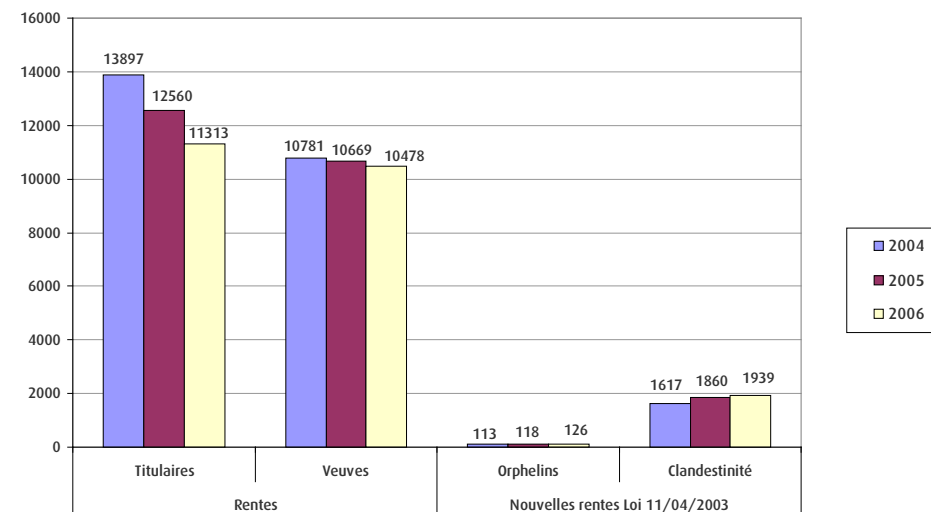
Nombre de pensions payées aux invalides civils de la guerre 1940-1945



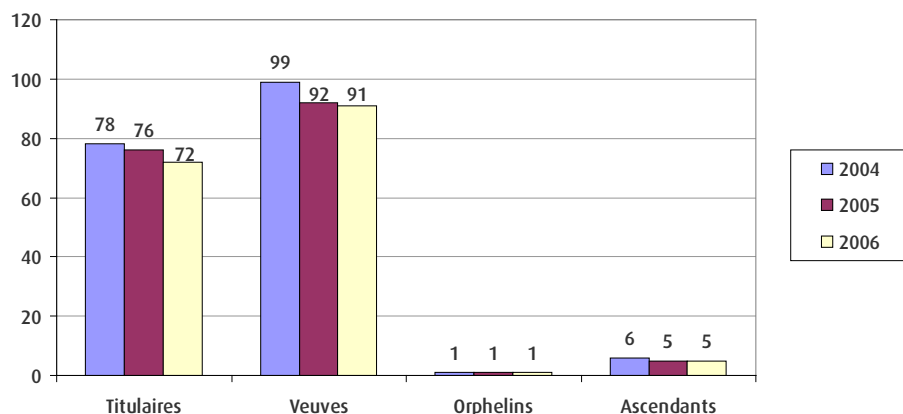
Nombre de pensions et de rentes payées aux invalides civils de la guerre 1914-1918



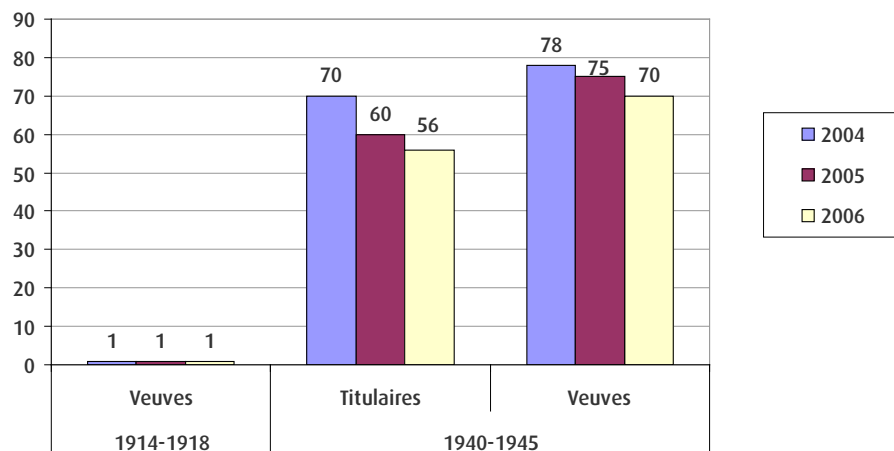
Nombre de rentes payées aux victimes de la guerre 1940-1945



Nombre de pensions payées aux victimes des événements du Congo



Nombre de rentes payées en faveur des pêcheurs marins



804 indemnités complémentaires ont été payées aux invalides incorporés de force dans la Wehrmacht et à leurs ayants droit. Comme il le fait tous les deux ans, le Service a réactualisé les indemnités en y incorporant le nouvel index en vigueur (843 dossiers).

54 personnes bénéficient des allocations familiales payées aux enfants d'invalides à plus de 80% et aux orphelins de victimes civiles de la guerre via l'Office National des Allocations familiales pour travailleurs salariés.

En exécution de la loi du 11 avril 2003 qui octroie des majorations annuelles forfaitaires du montant de la rente pour certains titulaires, ordre a été donné à la Trésorerie d'augmenter, au 1er janvier 2006, les rentes de 10.281 titulaires déportés et réfractaires et de 2.065 titulaires de la loi du 11 avril 2003, d'un montant forfaitaire annuel non indexé de 78,84 €.

Ont été transmis à la Cour des Comptes, pour l'obtention du visa et l'inscription définitive dans le Grand Livre des Pensions, les documents justificatifs concernant :

- 379 dossiers francophones
- 381 dossiers néerlandophones
- 16 dossiers germanophones

Le service a délivré 25 cartes de stationnement aux titulaires invalides à plus de 50 % et 204 cartes de réduction de 75% valables sur les réseaux SNCB, TEC et De Lijn pour les invalides civils de guerre et leurs veuves.

2. Le budget

A partir de l'année budgétaire 2006, les allocations de base relatives aux pensions, allocations et rentes de guerre gérées par le Service des Victimes de la Guerre, qui figuraient auparavant dans le Budget des Pensions de l'Etat, ont été transférées vers le Budget du SPF Sécurité sociale. Ces allocations sont désormais inscrites dans la Division organique 59 sous les nouveaux programmes 13 et 21.

Toutes les dépenses relatives aux missions du Service sont donc regroupées sous une seule division organique, ce qui facilite la lisibilité de son budget.

Pour exécuter les missions qui lui sont confiées, le Service des Victimes de la Guerre a disposé en 2006 d'un budget global annuel de **101.198.000 €** (hors dépenses relatives au personnel).

Les crédits octroyés couvrent :

- Le paiement des frais de fonctionnement et des dépenses patrimoniales propres au Service des Victimes de la Guerre et au Conseil Supérieur des Invalides de guerre
- L'octroi de subventions à l'Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi qu'aux associations patriotiques qui s'occupent des intérêts de la communauté des victimes de la guerre
- Le remboursement des soins médicaux aux invalides pendant la procédure d'octroi de la pension
- Le paiement des pensions, rentes et allocations aux victimes civiles de la guerre et à leurs ayants droit.

Budget 2006 du Service des Victimes de la Guerre en milliers d'euros

| | Budget 2006 ajusté | Réalisations 2006 |
|--|--------------------|--|
| Frais de fonctionnement du Service des Victimes de la Guerre et du Conseil Supérieur | 42 | 41 |
| Dépenses patrimoniales relatives au Service | 27 | 24 |
| Subventions aux associations patriotiques | 16 | 16 |
| Remboursement des soins médicaux avant la prise en charge par l'IV-INIG | 18 | 10 |
| Subvention à l'IV-INIG | 55 832 | 55 832 |
| Pensions et rentes aux victimes civiles 14-18 et à leurs ayants droit | 814 | 779 |
| Pensions et rentes aux victimes civiles 40-45 et à leurs ayants droit | 42 070 | 41 371 +372 (arriérés années ant.) |
| Pensions aux victimes des événements survenus sur le territoire du Congo, du Rwanda et du Burundi | 1 336 | 1 311 |
| Rentes de pêcheurs marins (titulaires et ayants droit) | 25 | 21 |
| Indemnités aux invalides incorporés de force dans l'armée allemande et à leurs ayants droit | 814 | 785 |
| Allocations familiales aux orphelins de victimes civiles et aux enfants d'invalides civils à plus de 80% | 204 | 196 |

3. Les événements de l'année 2006

3.1 Présentation des archives à la Vlaamse Vereniging voor Familiekunde, section de Deinze

A la demande de la section locale de la Vlaamse Vereniging voor Familiekunde de Deinze, Gert De Prins, historien du Service, a présenté le 9 mai 2006 les archives du Service des Victimes de la Guerre. Il s'agissait de convaincre les membres de l'importance de la documentation pour reconstituer l'histoire de la guerre. Les événements qui ont eu lieu à Deinze en mai 1940 constituaient un bon exemple en la matière. L'accent a été mis également sur la nécessité de respecter les lois en matière de protection de la vie privée. Cet exposé a répondu aux nombreuses questions des membres de l'association.

3.2 Atelier à Ravensbrück et à Auschwitz



Plan du lager "Hertha" - SVG- R.696/Tr.255612

Dans ce cadre, le Service a été représenté en 2006 aux réunions semestrielles du groupe de travail :

- les 18 et 19 mai 2006 au Mahn- und Gedenkstätte Ravensbrück, Allemagne
- du 15 au 17 novembre 2006 au Auschwitz-Birkenau State Museum, Pologne

Au cours de ces réunions, les différents partenaires internationaux ont exposé l'avancement de leurs travaux, tout en ayant l'occasion de se concerter d'une manière informelle. Des documents d'archives originaux du Service concernant les camps de Buchenwald, Auschwitz et Gross-Rosen ont pu être présentés. Les chercheurs du Gedenkstätte Buchenwald et du Musée Gross-Rosen se sont montrés très intéressés, ce qui débouchera probablement sur une poursuite de la collaboration.

Le projet international, "WVHA" a pour but de scanner les fiches des prisonniers du "Wirtschaftsverwaltungshauptamt" ou "WVHA", instance compétente pendant la guerre pour l'administration des camps de concentration. Il s'agit d'environ 144.000 fiches individuelles, dont 1.300 font référence à des prisonniers belges. Les fiches contiennent des informations nouvelles, mais difficilement identifiables. Pour retrouver les prisonniers belges, l'intervention du Service des Victimes de la Guerre peut être précieuse.

3.3 Concertation bruxelloise en matière d'archives

La cellule bruxelloise du patrimoine organise depuis 2005 une concertation entre les différentes institutions gérant des archives au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Il peut s'agir d'institutions publiques, mais également d'organisations privées ou de droit privé. L'objectif est d'établir des contacts entre les institutions, en vue d'échanger des expériences ou même d'initier des projets communs.

Cette journée de contact a eu lieu le 7 mars 2006, dans les bâtiments du Service des Victimes de la Guerre. Les archives du CEGES et celles de notre Service ont ainsi été présentées.

3.4 Reportage sur le bâtiment



Friederike von Rauch, «brussels21» (2006, www.vonrauch.com)

Au cours de l'automne 2006, le Service a reçu la visite de deux photographes berlinois, Friederike von Rauch et Stefan Wolf Lucks. Pour la "Huis deBuren", une maison culturelle néerlandoflamande au centre de Bruxelles, ils ont réalisé un reportage sur leur perception de la ville. Le bâtiment de l'ancienne Prévoyance sociale et l'énorme dépôt d'archives ont parfaitement trouvé leur place dans ce reportage - à tel point qu'une série de photos a été intégrée dans l'agenda culturel de l'association et qu'une photo a même été utilisée pour la couverture. L'exposition photos s'est déroulée à Bruxelles du 15 décembre 2006 au 26 janvier 2007.

3.5 La rénovation du pavillon belge à Auschwitz



Pavillon belge à Auschwitz - photo SVG

Le Service des Victimes de la Guerre participa activement à l'élaboration de l'exposition : de multiples informations et de nombreux documents sont issus de ses collections d'archives.

La nouvelle exposition, installée dans le bloc 20 totalement rénové par la Défense Nationale, fut inaugurée par le Premier Ministre le 7 mai 2006 en présence d'une importante délégation belge.

Lors de la commémoration officielle du 60ème anniversaire de la libération par l'Armée Rouge du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, Sa Majesté le Roi Albert II et le Premier Ministre ont visité l'exposition permanente belge consacrée à la déportation des Juifs de Belgique.

A l'issue de cette visite, le Premier Ministre, ayant constaté la nécessité de moderniser l'exposition présentée dans le pavillon belge, rassembla un comité directeur chargé de la rénovation.

Celui-ci fit appel à un comité scientifique composé de représentants des musées et des centres d'archives belges les plus représentatifs. Le Service des Victimes de la Guerre, en raison de son impressionnante collection d'archives de guerre, en fait partie.

Ce comité imagina un nouveau concept d'exposition en tenant compte de la réalité architecturale des espaces réservés à cet effet dans la baraque 20.

L'exposition, élaborée par une équipe du Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines, s'articule autour de trois thèmes, présentés dans trois salles :

- la situation en Belgique à la veille et au début de l'occupation est illustrée dans la première salle
- les 17 ordonnances anti-juives sont présentées dans la deuxième salle
- enfin, la déportation et le génocide sont décrits dans la troisième et dernière salle

4. Les activités spécifiques et les projets

4.1 Les bases de données

4.1.1 VICTORY

Voici donc un projet devenu réalité !

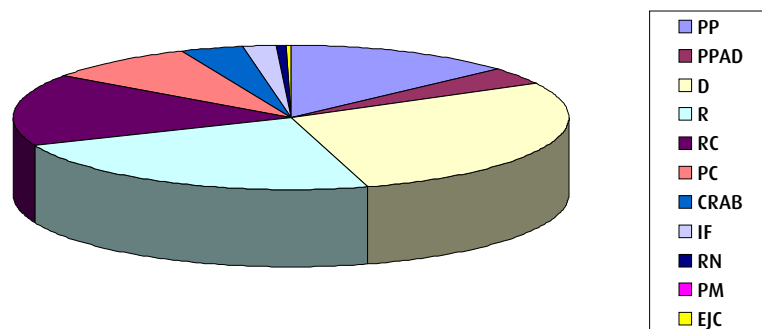
Véritable banque de données, outil de travail incontournable, Victory est maintenant en phase de production ; l'encodage du reliquat des dossiers "statuts" s'est poursuivi de manière intensive au point qu'il reste seulement à encoder une partie des dossiers de prisonniers politiques étrangers.

Concrètement, 12.000 dossiers ont été encodés cette année, ce qui porte à 277.427 le nombre total de dossiers enregistrés.

Nombre de dossiers encodés dans Victory au 31 décembre 2006 :

| | |
|--------|--|
| 36.831 | dossiers de prisonniers politiques (PP) |
| 10.999 | dossiers d'ayants droit de prisonniers politiques (PPAD) |
| 78.884 | dossiers de déportés pour le travail obligatoire (D) |
| 63.975 | dossiers de réfractaires (R) |
| 43.980 | dossiers de résistants civils (RC) |
| 25.406 | dossiers de résistants par la presse clandestine (RPC) |
| 9.329 | dossiers de personnes étant passées par un centre de recrutement de l'armée belge (CRAB) |
| 5.408 | dossiers d'incorporés de force dans l'armée allemande (IF) |
| 1.896 | dossiers de résistants au nazisme (RN) |
| 3 | dossiers de pêcheurs marins en temps de guerre (PM) |
| 716 | dossiers d'enfants juifs cachés (EJC) |

Dossier dans Victory au 31.12.2006



Des améliorations sont apportées régulièrement à la base de données afin d'assurer l'efficacité et le rendement nécessaires à son bon fonctionnement, eu égard aux législations existantes, mais aussi et surtout, aux législations futures. On citera, par exemple, la possibilité de retrouver rapidement TOUS les ayants droit d'une même famille. Pour ces derniers, le travail est en cours et avance à grands pas. De même, les données relatives aux rentes et aux pensions sont systématiquement introduites et mises à jour.

4.1.2. Les dossiers personnels "SDR"

Le projet d'encodage et de rationalisation des deux fichiers alphabétiques des dossiers du Service Documentation et Recherches (dits dossiers "SDR") a connu quelques changements au cours de l'année 2006.

Les procédures de rationalisation du fichier et "d'enrichissement" des dossiers par une collecte de documents dans plusieurs fonds documentaires, ont été entièrement adaptées. Le but est d'optimiser la qualité du travail, d'augmenter la rentabilité et de faciliter les différentes étapes du projet.

Les données déjà encodées dans Excel ont été transférées dans le logiciel de gestion de collections "Musnet", fourni par la firme Infogenia. Un manuel d'utilisation a été rédigé en interne sur base du manuel existant et tous les collaborateurs impliqués dans le projet ont suivi une formation ad hoc.

Depuis le lancement du projet, début 2003, 74.324 données personnelles ont été enregistrées dans "Musnet"⁴ (dont plus de 20.000 en 2006) et 10.902 dossiers ont été "enrichis" (dont 3.755 cette année). Les 14.909 dossiers commençant par la lettre "A" ont été entièrement encodés et "étoffés" cette année.

⁴ Voir aussi le point 4.2.4, consacré au fichier "matières"

4.1.3 Le Mémorial de la répression nazie



Le rapport annuel précédent a largement présenté le projet "Mémorial de la répression nazie" dont l'ambition est d'établir une liste des victimes de la répression menée par l'occupant pendant la Seconde Guerre mondiale. Les recherches effectuées lors de la mise en œuvre de la première phase, en 2006, ont permis de constituer une liste aussi complète que possible des noms des prisonniers du Fort de Breendonk ; cette première étape devrait se terminer dans le courant de l'année 2007.

La confrontation entre les registres de l'époque encore existants du Fort de Breendonk, les livres journaliers tenus par les gardiens, les listes de transferts vers les camps de concentration et les données contenues dans nos propres dossiers, a donné les résultats suivants :

- La découverte d'un certain nombre de fautes dans les fichiers et les listes élaborés après la guerre. Ainsi, une cinquantaine de noms ont été supprimés parce qu'ils faisaient double emploi ou encore parce que les prisonniers en question n'avaient jamais séjourné à Breendonk
- Des renvois, inconnus jusqu'ici, dans des registres de prisons
- L'ajout d'une centaine de nouveaux noms
- La découverte, dans les dossiers individuels du Service, de 200 photos de prisonniers

Grâce à ces recherches, il a aussi été possible de reconstituer, en grande partie, la manière dont les numéros étaient attribués aux prisonniers, et donc, de retrouver la date d'arrivée d'un prisonnier au Fort et quels groupes étaient enregistrés. L'enregistrement des prisonniers constituait, en fait, le noyau central de toute l'organisation du Fort.

Et ensuite?

Dès que la liste sera achevée, le "Mémorial" pourra être publié sous la forme d'un livre reprenant les noms de tous les prisonniers du Fort de Breendonk. De tels travaux sont actuellement en cours en Allemagne pour les camps de concentration.

Pour la deuxième phase du projet existent plusieurs alternatives, entre lesquelles le comité scientifique devra opérer un choix. L'une des possibilités est d'établir une liste analogue en ce qui concerne les prisonniers de la Citadelle de Huy. Les travaux réalisés par Marie Lejeune, historienne du Service, répertorient déjà la plus grande partie des noms connus à ce jour.

Une autre possibilité est l'analyse des listes AL (Allgemeine Liste) et BAL (Bestätigung und Aufhebung von Urteilen).

Les listes AL sont les registres mentionnant les demandes de recours en grâce, copies de jugements..., introduites auprès de tribunaux allemands, pour la Belgique et le Nord de la France. Les listes BAL sont les registres des confirmations et annulations de jugements. L'étude de ces listes offrirait un aperçu de la manière dont se déroulaient les procès devant les tribunaux militaires allemands en Belgique et de l'atmosphère régnant à l'époque ainsi qu'une meilleure connaissance des procédures utilisées tout au long de la guerre pour poursuivre et sanctionner la Résistance.

4.1.4. La catalographie

En 2006, le service archives et documentation a entrepris un travail d'inventaire de ses monographies (études traitant d'un sujet précis) et périodiques afin de les rendre plus accessibles au public. La mise en place de ce projet a, notamment, été facilitée par la présence d'une stagiaire bibliothécaire.

L'encodage des monographies a débuté après l'adoption d'un nouveau système de classement et l'attribution de nouvelles cotes de rangement. A ce jour, 747 ouvrages ont été répertoriés dans le logiciel de gestion de collections "Musnet" et transférés en salle de lecture, où deux bibliothèques ont été installées à cet effet.

La catalographie des périodiques s'est, quant à elle, effectuée en deux étapes successives : en premier lieu, le dépouillement systématique des articles et ensuite, leur encodage. Jusqu'à présent, 16 revues ont entièrement été dépouillées et 7 l'ont été partiellement, ce qui représente un total de 5.723 articles encodés dans la base de données.

Ce travail de catalographie se poursuivra durant l'année 2007.

4.2 Le travail documentaire

4.2.1 Allocation spéciale pour la conservation des archives

L'une des tâches prioritaires du Service des Victimes de la Guerre, depuis plusieurs années déjà, est la gestion et la conservation de ses fonds d'archives. Chaque année, des moyens budgétaires spécifiques pour réaliser cette activité sont inscrits au budget, mais sous l'allocation de base 1201 qui regroupe les frais de fonctionnement généraux du Service.

Actuellement, plusieurs projets documentaires nécessitent l'achat de matériel de conservation adéquat⁵. Les dépenses de conservation sont donc appelées à augmenter dans les années à venir.

Pour avoir une idée plus claire de ce type de dépenses, le Service a proposé, qu'à partir de l'exercice budgétaire 2007, tous les frais relatifs à la conservation d'archives soient regroupés sous une nouvelle allocation de base, spécifique, l'allocation de base 1220. Cette proposition a été acceptée par le Service Budget et Contrôle de Gestion lors de l'élaboration du budget 2007 initial.

4.2.2 Le fichier de la déportation et de la persécution des Juifs et des Tziganes de Belgique

Le projet



Afin d'assurer la pérennité du fichier de la déportation et de la persécution des Juifs et des Tziganes de Belgique et de rendre ce fonds documentaire accessible aux familles et aux chercheurs, le Service des Victimes de la Guerre a lancé un vaste projet de dématérialisation du fichier. Le but est de numériser 57.000 dossiers-fiches constitués chacun, en moyenne, de 5 documents. A terme, le projet aura généré près de 575.000 images. La phase de pré-scanning qui permet de garder une trace du dossier-fiches avant sa dématérialisation, produira,

quant à elle, environ 57.000 images soit un total de plus de 632.000 images. Ces images, stockées et gérées dans une base de données, seront, au final, partiellement accessibles sur internet.

La procédure de travail

L'année 2006 a été une phase de test pour le projet. Il a fallu en définir, de manière très précise, toutes les étapes en fonction de multiples composantes afin d'assurer son bon déroulement et de préparer le personnel qui y sera affecté. Des solutions appropriées à chaque problème ont été trouvées afin de réduire au maximum les risques d'erreurs dues aux manipulations humaines. Puisque dix personnes devront travailler sur le projet, la définition des procédures de travail est donc une étape essentielle à sa bonne mise en route, ce qui garantira une qualité de travail maximale dans les meilleures conditions.

Les investissements

L'investissement en matériel nécessaire à la conservation des fiches numérisées est important. L'idée, déjà mise en oeuvre par le Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines pour le fichier "Drancy", est d'emballer chaque dossier-fiches dans des pochettes et sous-pochettes sans acide, spécialement confectionnées et de les séparer par un intercalaire, également sans acide. L'investissement, qui a débuté en 2005, s'étalera sur 5 ans et atteindra, au total, le montant de 70.000 euros.

Afin de limiter au maximum le dépôt de poussière tout en assurant la circulation de l'air, les dossiers-fiches emballés seront rangés dans des armoires ad hoc. Le Service a acquis à cet effet 230 tiroirs fermés et 39 portes à fixer sur les étagères existantes. Il s'agit ici aussi d'un investissement à long terme ; les commandes s'étaleront sur plusieurs années pour un budget total de près de 60.000 euros.

4.2.3 Le fichier "Drancy"

L'encodage des données des fiches des Juifs de Belgique déportés au départ de la France vers des camps de concentration français et étrangers a lieu en collaboration avec le Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines. Les fiches sont scannées puis emballées dans des enveloppes en papier non acide. Les 600 dernières fiches ont été traitées en 2006, clôturant cette opération de préservation, initiée en 1998, des 9.600 fiches "Drancy".

4.2.4 Le fichier "matières"

Le travail de contrôle, d'uniformisation et d'informatisation du fichier "matières", fichier thématique d'accès aux documents de la documentation générale, a été poursuivi en 2006. Plus de 4.600 fiches (corrigées ou créées) ont ainsi été encodées dans le logiciel de gestion de collections "Musnet", portant le nombre total des enregistrements à 10.000.

⁵ Voir le point 4.2.2.

De nouvelles versions du programme "Musnet" ont été testées tout au long de l'année et, afin de permettre une utilisation plus performante du logiciel, plusieurs agents ont suivi une formation de 3 jours, organisée par la firme Infogénia.

Certains participants ont ensuite formé à leur tour d'autres agents, permettant ainsi à un tiers environ du personnel d'utiliser le programme "Musnet".

4.3 Le travail de conservation

4.3.1 Le fonds "Croix-Rouge"

Le fonds "Croix-Rouge" est constitué de documents médicaux relatifs aux civils habitant en Belgique, blessés ou décédés dans les communes belges ou hors des frontières, lors d'événements liés à la Seconde Guerre mondiale. Ces archives ont été largement utilisées par le service des pensions afin d'étayer les déclarations de victimes.

Le reconditionnement de ces dossiers a débuté en 2006. La moitié des documents a déjà été classée, nettoyée et mise en chemises et boîtes non acides.

4.3.2 Les dossiers d'invalides civils de la guerre 1914-1918



Sicherheitshatfbefehl, documents individuels de la Citadelle de Huy, SVG-R.497/Tr.25625

Ces dossiers ayant souffert d'un déménagement malheureux et de travaux, il convenait de procéder à leur nettoyage et à leur reclassement. Durant l'année 2006, ces archives ont été traitées contre les puces, et le classement des 40.000 premiers dossiers juridiques a commencé, chaque dossier comprenant une partie juridique et une partie comptable, classées séparément.

4.3.3 Les dossiers individuels de la Citadelle de Huy

En 2005 a débuté le reconditionnement et l'encodage des dossiers individuels de la Citadelle de Huy. Il s'agit de documents originaux qui concernent plus de 5.000 prisonniers incarcérés au Fort entre 1940 et 1944. Au cours de l'année 2006, 438 dossiers ont été encodés dans le logiciel de gestion de collections "Musnet" et emballés dans du matériel non acide afin d'assurer leur conservation dans de meilleures conditions.

4.3.4 Les Personalakten

Les Personalakten sont des dossiers judiciaires (9.300 au total), établis au nom d'une personne impliquée dans une affaire précise et ayant fait l'objet d'un jugement prononcé par un tribunal du peuple (Volksgerichtshof). Ces dossiers sont retirés de leur farde d'origine pour être glissés dans une chemise en papier non acide et replacés dans des boîtes également non acides. Depuis 2003, 7.600 dossiers ont été reconditionnés dont 1.000 dans le courant de l'année 2006.

4.3.5 Les dossiers des hôpitaux militaires et de la Croix-Rouge

Ce fonds d'archives de 25 mètres linéaires contient environ 30.000 dossiers médicaux de personnes soignées dans des hôpitaux militaires ou des hôpitaux de la Croix-Rouge durant la Seconde Guerre mondiale. Le reconditionnement de ces documents a commencé au printemps 2006 : plus de 3.000 dossiers ont déjà été mis dans des chemises et boîtes non acides et une liste alphabétique informatisée a été établie.

4.4 Le Pôle historique de la Défense

Les éléments de l'histoire militaire de la Belgique sont conservés au Musée royal de l'Armée à Bruxelles. Mais la Défense gère également un vaste patrimoine de sites historiques majeurs : le Boyau de la Mort de Dixmude, le Fort d'Eben-Emael, le Fort de Breendonk devenu un terrible camp d'enfermement nazi... Tous ces lieux ont, bien sûr, une réelle importance historique, mais surtout, ils délivrent un message aux jeunes générations : "Il ne faut pas oublier le passé."

La loi du 14 juin 2006 (Moniteur belge du 12 juillet 2006) a réuni ces sites au sein d'un Pôle historique afin de les conserver et de les promouvoir.

Le conseil consultatif créé par la loi et dénommé "Pôle historique de la Défense" a pour missions :

1. de donner au Ministre de la Défense des avis sur la préservation, la conservation et la valorisation du patrimoine historique de la Défense
2. d'encourager les concertations sur ces objets entre les différentes autorités publiques et privées concernées
3. d'établir un inventaire du patrimoine historique de la Défense.

Dans ce conseil composé au total de 13 personnes, deux membres du Service des Victimes de la Guerre (Mme Sophie Vandepontseele et M. Gert De Prins) ont été nommés par Arrêté Royal du 21 décembre 2006.

5. La communication

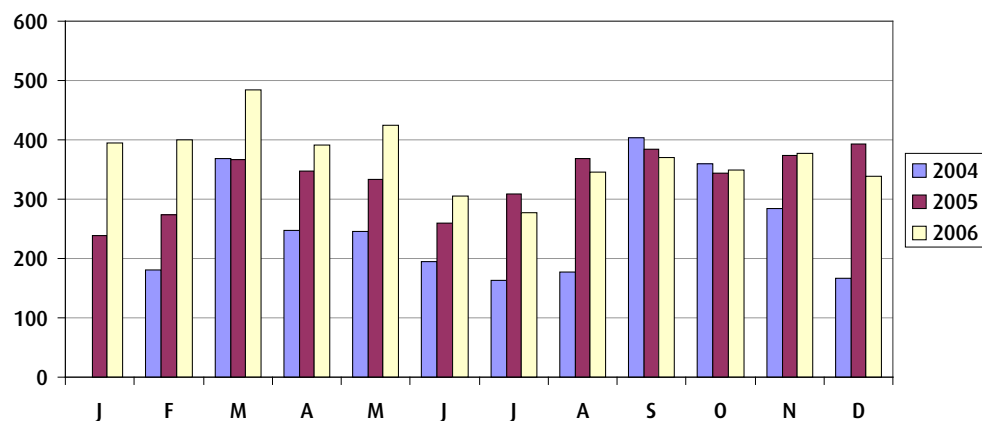
5.1 Article paru dans le New York Times

A l'occasion de la coupe du monde de football, George Vecsey, journaliste sportif au New York Times, vint en Allemagne. C'était pour lui l'occasion de visiter de nombreux lieux, liés à l'histoire de sa famille. Le Service l'a aidé, sur base des dossiers personnels, à reconstituer la période de captivité et la fin tragique de sa tante, originaire de Bruxelles et décédée à Bergen-Belsen. Vecsey découvrit de nouvelles informations et les intégra dans son article, paru dans le New York Times du 9 juin 2006.

5.2 Le site Internet

Au cours de l'année 2006, le site internet <http://warvictims.fgov.be> a été visité 4.462 fois, soit une progression de 11% par rapport à l'année 2005 et de 59% par rapport à l'année 2004. Depuis fin 2005, le Service travaille en collaboration avec la Direction générale Communication au remaniement de son site internet. La mise en ligne du nouveau site avec une structure, des textes et des formulaires mieux adaptés au public cible était initialement prévue pour 2006, mais sera finalement réalisée dans le courant de l'année 2007.

Répartition mensuelle du nombre de visiteurs du site web "warvictims" 2004-2006



5.3 Le rapport annuel 2005



couverture du rapport annuel 2005

Le rapport annuel 2005, Quo Vadis a connu un beau succès et a reçu quelques réactions positives et encourageantes que nous publions, à nouveau, ci-dessous.

"J'ai particulièrement été intéressé par les informations qu'il fournit sur ses activités dans le domaine des bases de données et projets documentaires. Ces objectifs de préservation et d'augmentation de l'accessibilité des documents conservés rejoignent, en effet, les activités de la Fondation Auschwitz."
[Baron Paul Halter, Président de la Fondation Auschwitz]

"La Fondation a eu maintes occasions au cours de ses recherches d'apprécier la qualité du travail fourni par votre service, ainsi que l'affabilité et la compétence de son personnel."
[Professeur Albert Mingelgrün, Président de la Fondation pour la Mémoire Contemporaine]

"Cette information améliorera indubitablement ma compréhension de la question et m'aidera certainement lors de mes activités parlementaires."
[Madame Hilde Vautmans, députée VLD]

"Je vous félicite des activités de votre Service qui permet aux descendants de victimes de guerre d'avoir des informations sur leurs ascendants, car ceux-ci ont bien souvent péri durant l'occupation nazie."
[Professeur Julien Klener, Président du Consistoire Central Israélite]

"Je ne puis que vous féliciter et aussi vous remercier en tant que prisonnière politique (...) pour ce travail que vous menez depuis des années avec détermination et compétence."
[Madame Nina Erauw]

"Il est très intéressant d'apprendre par ce rapport toutes les possibilités qui nous sont offertes de consulter les documents si précieux (...). Trop peu savent quelles sources de documents peuvent être consultées au Ministère. (...) C'est réconfortant de savoir que cette "mémoire" se transmet par vous et vos collaborateurs."
[Madame Christiane Rachez, Amicale de Mauthausen]

Abréviations

| | |
|----------------|--|
| AL-BAL | “Allgemeine Liste” (registres mentionnant les demandes de recours en grâce, copies de jugements, ... introduites auprès de tribunaux allemands, pour la Belgique et le Nord de la France) - “Bestätigung und Aufhebung von Urteilen Liste” (registre des confirmations et annulations de jugements) |
| BSC | Balanced Scorecard |
| CEGES | Centre de Documentation, Guerre et Sociétés contemporaines |
| CRAB | Statut des personnes passées par un centre de recrutement de l’armée belge |
| D | Statut de déporté pour le travail obligatoire |
| DG | Direction générale |
| EJC | Statut de l’enfant juif caché |
| FCS | Facteur critique de succès |
| ICP | Indicateur critique de performance |
| IF | Statut de l’incorporé de force dans la Wehrmacht |
| IV-INIG | Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre |
| LVA | Landesversicherungsamt (bureaux régionaux allemands d’assurance, invalidité, vieillesse) |
| MB | Moniteur belge |
| PP | Statut de prisonnier politique |
| PP AD | Statut de prisonnier politique ayant droit |
| R | Statut de réfractaire au travail obligatoire |
| RC | Statut de résistant civil |
| RN | Statut de résistant au nazisme |
| RPC | Statut de résistant par la presse clandestine |
| SDR | Dossier personnel du Service Documentation et Recherches |
| Sipo-SD | Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst |
| SNCB | Société nationale des chemins de fer belge |
| SPF | Service public fédéral |
| SVG | Service des Victimes de la Guerre |
| TEC | Transports en Commun |

Glossaire

| | |
|---------------------------|--|
| Balanced scorecard | Instrument de mesure des prestations |
| Fichier "Drancy" | Fichier des Juifs de Belgique déportés au départ de la France vers des camps de concentration français et étrangers (notamment le camp de rassemblement de Drancy) |
| Fichier "matières" | Fichier thématique de références renvoyant vers les documents de la documentation générale |
| Gedenkstätten | Mémorial |
| Möbelaktion | Confiscation par l'autorité occupante de biens ayant appartenu aux Juifs |
| Musnet | Logiciel de gestion de collections permettant l'encodage des données du fichier "matières" et du fichier "SDR" |
| Victory | Application informatique, en Oracle, reprenant les données relatives aux statuts, aux rentes et aux pensions |

Adresses utiles

Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre,
Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG)
Boulevard du Régent, 45/46
1000 Bruxelles
Tél. 02/227.63.00 – Fax 02/227.63.31
info@inig.fgov.be
<http://www.inig.be>

Service des Pensions du Secteur Public
Place Victor Horta, 40, boîte 30
1060 Bruxelles
Tél. 02/558.60.00 – Fax 02/558.60.10
Info@sdpsp.fgov.be
<http://www.ap.fgov.be>

Ministère de la Défense
Section Expertise Administrative
Sous-section Notariat (HRG-A/N)
Quartier Reine Astrid
Rue Bruyn, 1
1120 Bruxelles
Tél. 02/264.63.32
Dghr.hrgan@mil.be
<http://www.mil.be>

SPF Finances – Trésorerie
Service des Pensions de la guerre
Avenue des Arts, 30
1040 Bruxelles
Tél. 02/233.76.97 (FR) – 02/233.70.62 (NL)

Centre d'Etudes et de Documentation,
Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)
Square de l'Aviation, 29
1070 Bruxelles
Tél. 02/556.92.11 – Fax 02/556.91.00
cegesoma@cegesoma.be
<http://www.cegesoma.be>



Service public fédéral
Sécurité sociale

Service des Victimes de la Guerre

Square de l'Aviation 31
1070 Bruxelles
Tél. 02/528.91.00 – Fax 02/528.91.22
warvictims@minsoc.fed.be
<http://warvictims.fgov.be>